



Communiqué de presse

Embargo: 17.11.2020, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Concilier travail et famille en Suisse et en Europe en 2018

En Suisse, le travail permet une grande flexibilité aux salariés qui assument des responsabilités familiales

La Suisse est l'un des pays européens qui offrent une grande flexibilité aux salariés qui assument des tâches de prise en charge. Dans l'ensemble, 70% d'entre eux peuvent décaler leurs horaires de travail à court terme pour des raisons familiales et 53% prendre des journées de congé sans entamer leur solde de vacances. La majorité citent la durée du temps de travail, des horaires peu adaptés et la longueur du trajet jusqu'au travail comme principal obstacle à une bonne compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale. Ce sont là quelques résultats tirés de la publication *Concilier travail et famille en Suisse et en Europe, en 2018*, diffusée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En Suisse, 36% de la population résidante permanente de 18 à 64 ans assumaient régulièrement au moins une tâche de prise en charge en 2018. Parmi ces personnes, 26,6% assuraient ce type de tâche pour des enfants de moins de 15 ans, 6,6% pour des enfants de 15 ans ou plus ou des membres plus âgés de la famille nécessitant des soins et 2,3% s'occupaient de ces deux catégories de personnes. Le nombre total de personnes avec des tâches de garde ou de soins avoisine 1,9 million. La grande majorité d'entre elles participent au marché du travail (96% des hommes et 80% des femmes). Ces résultats se fondent sur le module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale», coordonné à l'échelle européenne, de l'Enquête suisse sur la population active 2018.

La flexibilité du travail pour des raisons familiales est grande en Suisse

Comparée aux pays de l'UE-28/AELE et tout particulièrement aux pays voisins, la Suisse fait bonne figure pour ce qui touche à la flexibilité des horaires de travail des personnes avec des tâches de garde ou de soins: 70% des salariés (74% des hommes et 64% des femmes) peuvent en principe décaler leur horaire de travail à court terme pour des raisons familiales et 53% d'entre eux (57% des femmes et 49% des hommes) peuvent prendre des journées entières de congé sans entamer leur solde de vacances. Ces deux types d'adaptation des horaires de travail sont nettement moins fréquents dans les pays voisins. Les parts correspondantes atteignent respectivement 49% et 38% en Autriche, 38% et 34% en Allemagne, 35% et 33% en Italie et 32% et 21% en France.

Pour les femmes, la réduction du temps de travail est l'effet le plus fréquent de la prise en charge des enfants

Parmi les pays de l'UE-28/AELE, c'est principalement en Autriche (39% des femmes) et en Suisse (38%) que la réduction du temps de travail pour assurer la prise en charge d'enfants constitue la conséquence la plus fréquente pour les femmes. Leur proportion se situe à 27% en Allemagne et à 24% en Italie. Elle ne dépasse pas 14% en France, où le travail à temps partiel des femmes est nettement moins répandu que dans les autres pays voisins.

France et Suisse: au moins un obstacle empêche beaucoup d'actifs occupés de concilier travail et famille

Les personnes actives occupées assumant des tâches de prise en charge ont été les plus nombreuses en France (63% des femmes et 60% des hommes) et en Suisse (61% et 65% respectivement) à citer au moins un obstacle majeur qui les empêche de concilier travail et famille. Plus de la moitié des personnes actives occupées dans ces deux pays ont mentionné l'une des raisons suivantes comme principal obstacle: la durée, l'imprévisibilité et le caractère défavorable des horaires de travail, la longueur du trajet jusqu'au lieu de travail ainsi qu'un travail trop exigeant. Dans la plupart des pays de l'UE-28/AELE, une nette majorité de ces personnes ne perçoivent aucun obstacle à la conciliation travail-famille.

Suisse et Autriche: longues interruptions de travail pour plus d'un quart des femmes

Parmi les femmes ayant déclaré avoir interrompu leur activité professionnelle, la part de celles qui l'ont fait pour plus de cinq ans atteint 35% en Slovaquie, 33% en Hongrie et 30% en République tchèque. Leur proportion est également élevée en Suisse et en Autriche (28%). En Allemagne, cette proportion avoisine 22%, en France 10% et en Italie 7%.

À l'inverse, les femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour une durée relativement brève, soit pendant douze mois au maximum, représentent une majorité au Portugal (89%), à Chypre (88%), en Belgique (75%), à Malte (74%) et en Espagne (72%). Enfin, 42% des femmes ont arrêté de travailler pendant une durée maximale de douze mois en Suisse, 11% en Autriche, 29% en Allemagne, 59% en France et 69% en Italie.

Renseignements

Jacqueline Schön-Bühlmann, OFS, section Travail et vie active, tél.: +41 58 463 64 18,

e-mail: Jacqueline.Schoen-Buehlmann@bfs.admin.ch

Thomas Christin, OFS, section Travail et vie active, tél.: +41 58 463 69 82,

e-mail: Thomas.Christin@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Concilier travail et famille en Suisse et en Europe en 2018, numéro OFS: 1462-1800

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0518

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Annexe méthodologique

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'ESPA est une enquête par sondage téléphonique auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active en Suisse, ainsi que ses comportements sur le marché du travail. L'OFS rend les résultats comparables à l'échelle internationale en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et sur les normes d'EUROSTAT applicables aux enquêtes sur les forces de travail.

De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2^e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est désormais menée en continu afin de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. L'ESPA est réalisée par un institut d'études de marché privé pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base compte depuis 2010 environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidante permanente de 15 ans ou plus.

Module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale», ESPA 2018

Coordonné au niveau européen, le module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» recueille des données sur les effets de la prise en charge régulière d'enfants ou de membres de la famille malades, handicapés ou âgés sur l'activité professionnelle ainsi que sur le principal obstacle à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Le module inclut des questions sur les possibilités d'aménager son horaire pour assumer ses obligations familiales et sur l'interruption ou la réduction de l'activité professionnelle dans le passé pour s'occuper d'enfants ou de membres adultes de la famille.

En 2018, ces questions ont été posées à 8243 personnes de 18 à 64 ans dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), cf. fiche signalétique du module:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/enquetes/espa-mod-cpf.html>

Définitions

Tâches régulières de prise en charge (en moyenne au moins deux heures par semaine):

- d'enfants de moins de 15 ans (de la personne ou de son ou de sa partenaire) – qu'ils vivent principalement ou non dans le ménage. Y compris les beaux-enfants, les enfants adoptés ou placés.
- d'enfants de 15 ans et plus (de la personne ou de son ou sa partenaire) nécessitant des soins – qu'ils vivent principalement ou non dans le ménage. Y compris les beaux-enfants, les enfants adoptés ou placés.
- d'adultes membres de la famille (de la personne ou de son ou sa partenaire) qui sont malades, handicapés ou âgés et qui nécessitent des soins – qu'ils vivent principalement ou non dans le ménage.

Base de données internationale – Eurostat

Eurostat > Données > Base de données > Emploi et chômage > Modules ad-hoc EFT > 2018. Réconciliation entre travail et vie de famille

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>

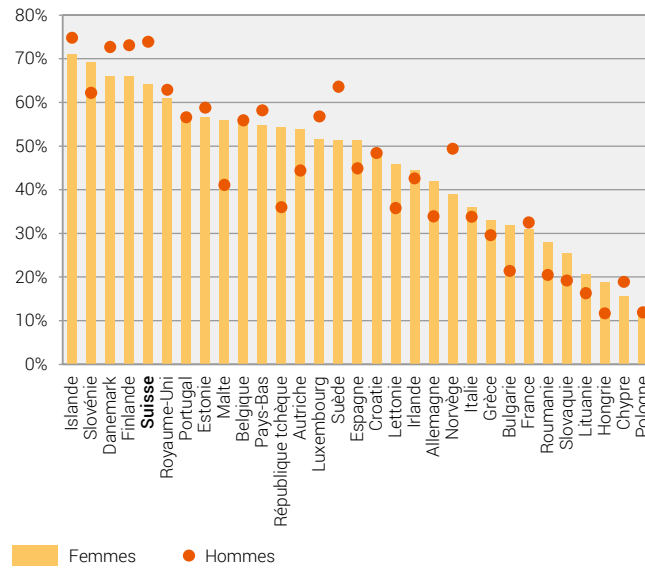
Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo. Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Possibilité de déplacer le début ou la fin de l'horaire de travail d'au moins une heure pour des raisons familiales dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes salariées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge, selon le sexe, en %

G1

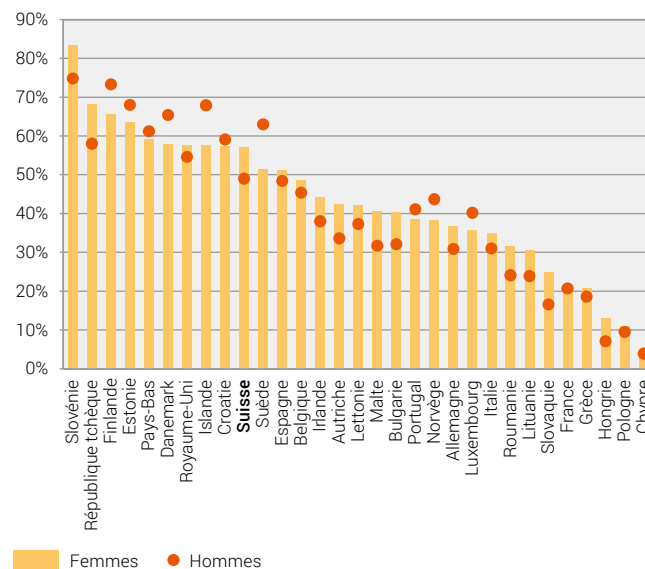


Source: Eurostat – module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» (état: Juillet 2020) © OFS 2020

Possibilité d'avoir congé des jours entiers sans devoir prendre des vacances pour des raisons familiales dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes salariées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge, selon le sexe, en %

G2

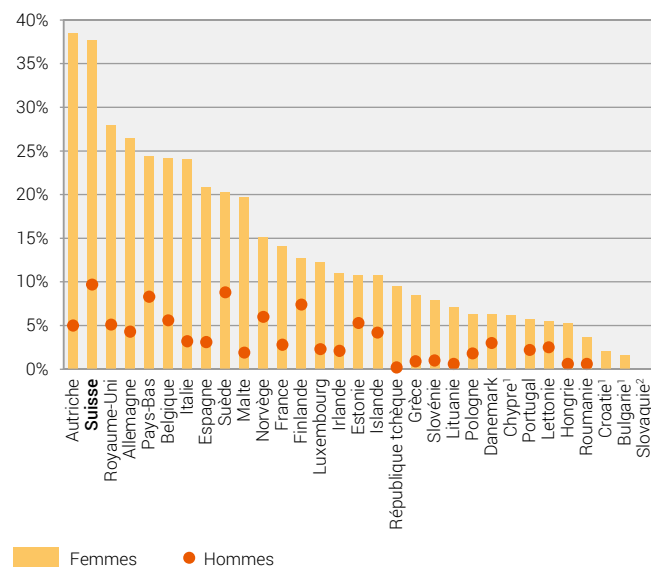


Source: Eurostat – module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» (état: Juillet 2020) © OFS 2020

Réduction du temps de travail comme principale conséquence de la garde d'enfants sur l'activité professionnelle actuelle dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans, selon le sexe, en %

G3

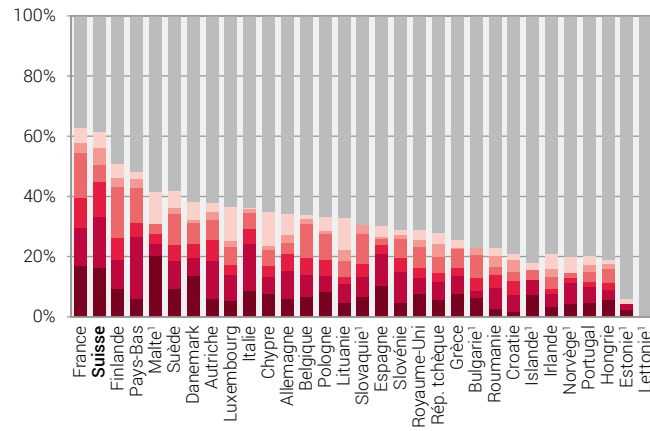


¹ donnée manquante pour les hommes
² donnée manquante pour les hommes et les femmes

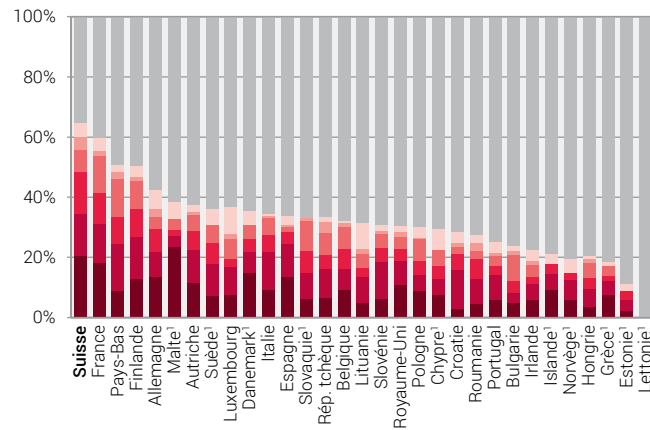
Principal obstacle à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

G4

Femmes actives occupées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière, en %



Hommes actifs occupés de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière, en %



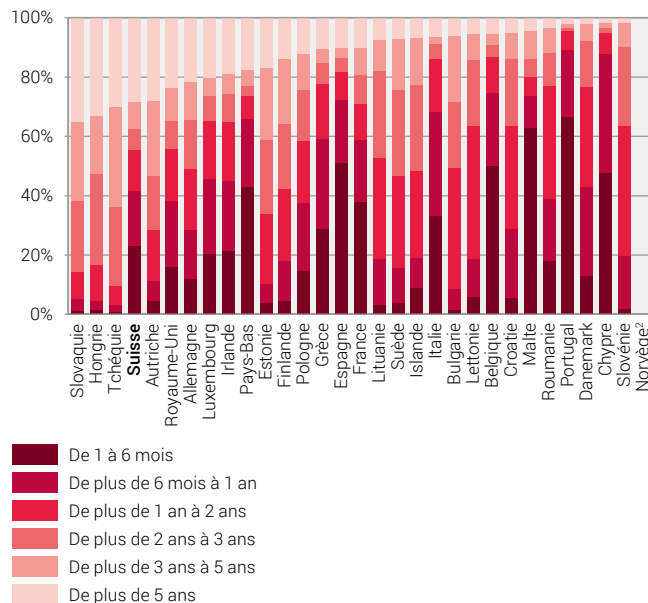
- Longs horaires de travail
- Horaires imprévisibles ou peu adaptés
- Trajet long pour se rendre au travail
- Travail trop exigeant ou trop pénible
- Trop peu de soutien de la part de l'employeur ou des collègues
- Autres obstacles
- Aucun obstacle

¹ indication manquante dans certains cas

Femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper des enfants, dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Femmes âgées de 18 à 64 ans¹, selon la durée de l'interruption, en %

G5



¹ femmes s'occupant actuellement. (ou s'étant occupées par le passé) d'enfants de moins de 15 ans
² donnée manquante